

**ARRÊTÉ MUNICIPAL**

**N° 2021- 051**

Le Maire de la commune de GEAY,

Vu le Code de la Route,

Vu l'article L 2213-1 et L 2213-4 du Code des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Route et notamment les articles R44 "Signalisation" et R225 "Pouvoirs du Maire",

Vu le Code Général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 131 et suivants,

Vu la demande formulée le 8 décembre 2021 par l'entreprise MICHAUD TP – 11 rue Nicolas Appert – 17250 Pont l'Abbé d'Arnoult pour le compte de la RESE – 3 rue Nicolas Appert – 17250 Pont l'Abbé d'Arnoult,

Vu les travaux concernant la mise en place d'un branchement d'eau, il est nécessaire de réglementer la circulation rue de l'Arbre de la Liberté.

**Considérant que** l'intérêt majeur de la sécurité justifie pleinement l'interdiction et la déviation temporaire de l'usage de cette voie,

**ARRETE**

**Article 1** : La rue de l'Arbre de la Liberté sera barrée sauf riverains.

**Article 2** : Les travaux se dérouleront entre le 3 janvier 2022 et le 28 janvier 2022 pour une durée de trois jours calendaires.

**Article 3** : La signalisation règlementaire sera mise en place par l'entreprise MICHAUD TP 11 rue Nicolas Appert – 17250 Pont l'Abbé d'Arnoult, chargée des travaux, pour permettre l'application de la présente disposition.

**Article 4** : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

MICHAUD TP 11 rue Nicolas Appert – 17250 Pont l'Abbé d'Arnoult,

Fait à Geay, le 15 décembre 2021

Le Maire,  
Jacky MICHAUD

 





- DEMANDE DE PERMISSION DE VOIRIE (\*)  
 DEMANDE D'ACCORD TECHNIQUE (\*)

- VALANT DEMANDE D'AUTORISATION D'ENTREPRENDRE(\*)  
 NE VALANT PAS DEMANDE D'AUTORISATION D'ENTREPRENDRE(\*)  
 VALANT DEMANDE D'ARRÊTÉ DE CIRCULATION(\*)  
 NE VALANT PAS DEMANDE D'ARRÊTÉ DE CIRCULATION(\*)

**1 - MAÎTRE D'OUVRAGE / BÉNÉFICIAIRE**

Nom, prénom ou raison sociale : RESE

Adresse : 3 rue Nicolas Appert ZAC DE LIAUZE

Commune : PONT L'ABBE D'ARNOULT Code postal : 17250

Nom du responsable des travaux : Pascal BECAUD N° de téléphone :

Courriel : pbcaud@rese17.fr

**2 - DEMANDEUR (si le demandeur est différent du bénéficiaire)**

Nom, prénom ou raison sociale : SARL MICHAUD TP

Adresse : 11 rue Nicolas Appert ZAC DE LIAUZE

Nom du responsable des travaux : Sébastien RIVASSEAU N° de téléphone : 06.21.34.27.54

Courriel : celine.michaudtp@gmail.com

**3 - MOTIF DE LA DEMANDE(\*)**

- Établissement de réseau  
 Eau potable  Électrique BT-MT-HTA  Gaz  Assainissement « eaux pluviales »  
 Télécommunication  Éclairage public  Assainissement « eaux usées »  
 Autres : \_\_\_\_\_
- Établissement de branchement  
 Eau  Électricité  Gaz  Assainissement « eaux pluviales »  Assainissement « eaux usées »  
 Télécommunication  Autres : \_\_\_\_\_
- Distributeurs de carburants  
 Création d'un accès au domaine public  Modification d'un accès existant  
 Autres : \_\_\_\_\_

**Demande faisant suite à l'autorisation d'urbanisme :**

Référence de la demande : \_\_\_\_\_ Date de la demande \_\_\_\_\_

**4 - LOCALISATION DU SITE CONCERNÉ PAR LA DEMANDE**

Adresse : Rue de l'Arbre de la Liberté (Le Grand Chevalon)

Commune : GEAY Code postal : 17250

Références cadastrales ou (et) Points de repères routiers (PR) : \_\_\_\_\_

Voie concernée : \_\_\_\_\_  En agglomération  hors agglomération

**5 - ENTREPRISE CHARGÉE DES TRAVAUX**

Nom, prénom ou raison sociale : SARL MICHAUD TP

Adresse : 11 rue Nicolas Appert ZAC DE LIAUZE

N° de téléphone : 05.46.92.35.00 Courriel : celine.michaudtp@gmail.com

Chantier suivi par : (mentions obligatoires) Sébastien RIVASSEAU N°portable 06.21.34.27.54

**6 - PERIODE D'INTERVENTION (si demande d'autorisation d'entreprendre)**

Début : 03/01/22 ..... Fin : 28/01/22 ..... Durée des travaux : ..... 3 ..... jours

(\*) Cocher la case correspondante

**7 – REMBLAYAGE DES TRANCHÉES – RÉFECTION DE CHAUSSEE**

Profondeur moyenne de la tranchée : 150 cm

Enrobage et lit de pose

Matériaux envisagés (fournir fiche technique Produit du ou des matériaux) 6/10

Epaisseur

Remblayage

Matériaux extraits (fournir l'identification des sols suivant classification GTR =: caractéristiques des matériaux en place – essais de teneur en eau obligatoire – et conditions de réemploi selon GTR) (\*\*)

Matériaux apportés (fournir fiche technique Produit du ou des matériaux proposés) 0/31.5

Réfection des assises de chaussées, trottoirs et accotements – Structure proposée

**8 – EXPLOITATION DE LA ROUTE – SECURITE DE LA CIRCULATION (\*)**

Proposition :

Alternat par feux  alternat par piquets K10  alternat avec sens prioritaire par panneaux B15 – C18

Déviation  Autres mesures envisagées : Route barree

**9 – PIECES JOINTES**

Plan de situation des travaux permettant de les situer par rapport à un repère connu (carrefour, pont...),

Plan côté l'ouvrage projeté (échelles exploitables : 1/200, 1/500 ou 1/1000),

Coupes types de l'ouvrage projeté,

Fiche (s) d'identification des matériaux extraits réutilisés

Fiche (s) Technique Produit (des) matériaux d'apport

Dossier technique pour les réseaux de communications électroniques conformément à l'Arrêté ministériel du 26 mars 2007

Pouvoir autorisant le demandeur à agir pour le Maître d'Ouvrage

Autres

**10 – ENGAGEMENT DU MAÎTRE D'OUVRAGE**

Je soussigné, Sébastien RIVASSEAU, auteur de la demande, certifie exacts les renseignements qui y sont contenus.

Je m'engage à respecter les prescriptions de l'autorisation qui me sera éventuellement délivrée et à ne pas débiter les travaux avant de l'avoir obtenue.

Je m'engage à acquitter, si elle est instituée et sauf cas d'exonération prévu par la loi, la redevance d'occupation du domaine public correspondante au profit du Département.

Nom, prénom ou raison sociale : SARL MICHAUD TP

Fait à Pont l'Abbé d'A. Le : 08/12/21 Signature précédée de la mention « Nicolas du et capt. 88 25 »

SARL MICHAUD TP  
Lu et approuvé  
17250 PONT L'ABBE D'ARNOULT  
Tél. : 05 46 92 35 00 - Fax : 05 46 92 35 04  
RCS Saintes 503 884 447

**11 – AVIS DU MAIRE (pour travaux en agglomération)**

*Favorable*

Date de la transmission : 15.12.2021

Cachet et Signature



Les demandes établies en un (1) exemplaire sont à déposer deux (2) mois à l'avance à la mairie de la commune concernée qui transmettra, pour instruction des demandes, ces dossiers à l'agence ad hoc.

En l'absence de réponse dans un délai de deux (2) mois à compter de la réception du dossier complet par l'Agence Territoriale, l'autorisation est réputée refusée.

Sur demande expresse du Maître d'Ouvrage, le refus peut être pris sous forme d'un arrêté

(\*) Cocher la case correspondante

(\*\*) Le réemploi de matériaux classés h ou th (humides ou très humides) est à proscrire